

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDE BRIAND

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE N°3 DU MARDI 6 FEVRIER 2024

2 RUE PIERRE SÉMARD
 C.S.73126 – 27031 EVREUX Cedex
☎02.32.23.69.00 *📠02.32.23.69.20
E.MAIL : 0270016W@ac-normandie.fr

Nombre de membres titulaires : 30
Nombre de présents : 25
Quorum: 16

Membres présents :

Membres de l'établissement siégeant de droit : M. Jean-Michel DIOT, M. Willy MARMOL, Monsieur Donatien AMOUROUX, Mme Lila GHALI, Mme Annie VOGEL DDFPT

Représentants de la collectivité de rattachement : M. Camille NARANCITCH

Représentante de la commune: M. Arnaud MABIRE

Représentante de l'EPN :

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation : M. Benjamin GAUDRE, Mme Claire ESPINASSE, Mme Cécile LAGOUANNELLE, Mme Annamaria GHINASSI, M. Olivier CARETTE, Mme Tiphane CARIDROIT (titulaires) et M. Martin LEPETIT,

Représentants des personnels ATSS : Mme Maryline BARGE, Mme Sophie DELABARRE et Mme Karine CHABRIDON (titulaires)

Représentants des parents d'élèves : M. JEAN PIERRE Frédéric M. Jean-Luc HARANG, M. Jacques DAVOUST, Mme DARRAIDOU BRIDEL Corinne, Mme Karine JOLY (titulaires), Mme Sophie LEVERT et Mme Laetitia ARROUARD (suppléants)

Représentants des élèves : Aylin AKDAG, David OMTOSO, Assa Badjalo KEITA, Clara TAVERA MERLO, CANTALERO RODRIGUES Côme (titulaires) et (suppléants)

Membres excusés :

Mme Caroline CASTELNAU

Mme Emmanuelle TREMEL, représentants de la collectivité de rattachement

M. DELANOE Laurent, Personnalité qualifiée

M. Guillaume LELEDIER Représentants des parents d'élèves et, suppléants

Membres absents :

Mme PIEL et Mme BAKI, représentantes suppléantes de la collectivité de rattachement

Mme LEON, M. ERRAMMACH Youssef, représentants suppléants de l'agglomération représentants suppléants des élèves

<u>Nature des questions traitées :</u>	<u>Pages</u>
I - CONSEIL D'ADMINISTRATION	3-4 / 9
II - ORGANISATION SCOLAIRE	4-5 / 9
III - AFFAIRES FINANCIÈRES	5-8 / 9
IV - QUESTIONS DIVERSES	9 / 9

La secrétaire de séance

S. DELABARRE .


Le Proviseur

Jean-Michel DIOT



Le Proviseur ouvre la séance à 18h05, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration titulaires et suppléants.

Il présente également les excuses des personnes empêchées. Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M^{me} , membre élue, représentante des personnels ATSS, se porte volontaire.

Monsieur le Proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres,

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023, transmis par voie électronique, est soumis aux voix pour approbation.

Monsieur le Proviseur sollicite les membres pour approbation du procès-verbal.

Votants : 25	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 25	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0
Acte n°2024/40		

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – AFFAIRES FINANCIERES

A. AFFAIRES FINANCIERES DU LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

• Contrats et conventions

Monsieur Marmol agent-comptable gestionnaire sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le proviseur de signer les conventions et contrats suivants pour le Lycée Général et technologique.

Groupement comptable : convention entre les établissements qui constituent le groupement comptable afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement de service comptable du lycée Aristide BRIAND avec le lycée Professionnel Aristide BRIAND. En effet, nous avons constaté que cette convention n'avait jusqu'alors pas été votée alors qu'elle est nécessaire. Cette convention détermine le fonctionnement et le montant des frais que chaque établissement doit reverser au lycée Briand.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 25	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 25	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2024/43

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

PAYFIP : convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques Pay Fip avec la direction des services publics dans le cadre du recouvrement des factures émises par l'établissement adhérent qui seront mises en ligne et payables par carte bancaire sur Internet et dont le recouvrement est assuré par l'agence comptable.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 25	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 25	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2024/46

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

Festival « un sacre du printemps » Association Ludus Modalis : Convention de mise à disposition de la salle de conférence située au rez-de-chaussée bas du bâtiment A du lycée Aristide Briand d'Évreux pour l'association Ludus Modalis dans le cadre d'un partenariat, le vendredi 22 et le samedi 23 mars 2024 de 15h à 23h, 2 Concerts organisés dans le cadre du Festival « un sacre du Printemps » :

- le 1er intitulé « Euphonium, accordéon, un duo insolite »

- le 2ème intitulé "On est mort, il est temps qu'on rigole", un récital de chant décalé, qui aborde la finitude de la vie avec humour inspiré de Boris Vian.

Une contribution financière d'un montant de **102 euros** sera demandée pour l'installation et au titre des frais de fonctionnement liés à l'occupation des locaux (cf : tarif viabilisation).

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 25

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 25

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2024/39

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

CCINP : Convention relative à l'organisation des épreuves d'admissibilité des concours "grandes écoles" session 2023. Le lycée Aristide Briand est désigné centre d'examen par le rectorat pour le concours CCINP/E3A du 22 au 26 avril 2024 avec une mise à disposition des salles et du mobilier. Le rectorat met à disposition les surveillants nécessaires. Une enveloppe de vacations de 12h sera attribuée aux personnels pour l'entretien et l'accueil. L'indemnité pour le concours CCINP/E3A sera versée par l'École.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 25

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 25

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2024/47

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Voyages Scolaires 2024 :**

Dans le cadre d'un voyage - échange avec la Norvège, organisé par Mesdames Geneix et Legros l'enveloppe allouée par ERASMUS+ peut être trop juste par rapport aux dépenses.

M. Marmol agent-comptable gestionnaire propose aux membres du conseil de voter un reste à charge d'un montant de 100 € pour les élèves participants à cet échange. La participation financière des familles est fixée à 100€.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 25

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 25

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2024/44

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Modalités d'attribution des remises de prix, prestations diverses, gratifications** : proposition de voter un montant maximum de 70 € par bénéficiaire lors d'événements lié à la situation d'un élève ou d'un personnel (décès, retraite, etc) ou dans le cadre de projets organisés par l'établissement donnant lieu à l'octroi de tels avantages.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 25

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 25

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

NT

Acte n° 2024/41

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

B. AFFAIRES FINANCIERES DU GRETA PORTES NORMANDES

- **Tarifs de vente de formations**

Monsieur Marmol agent-comptable gestionnaire sollicite les membres du Conseil d'Administration afin d'adopter la base tarifaire de vente des formations effectuées au sein des antennes du GRETA Portes Normandes applicables au 1^{er} janvier 2024.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 25

Abstentions : 7

Bulletins nuls : 0

Pour : 18

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2024/48

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

- **Régime indemnitaire :**

Monsieur Marmol agent-comptable gestionnaire sollicite les membres du Conseil d'Administration afin d'adopter les modifications suivantes au niveau du régime indemnitaire des personnels GRETA :

- équivalent aux primes des CFC pour les agents ayant des fonctions de directeur opérationnel adjoint (barème de Montpellier) 500€ bruts mensuels pour les agents ayant des fonctions de responsable de service ou responsable technique de plusieurs antennes ou de l'antenne d'Elbeuf.
- 300€ bruts mensuels pour les agents ayant des fonctions de coordonnateurs ou ayant des fonctions de responsable technique d'une seule antenne (hors Elbeuf).
- 150€ bruts mensuels pour les agents ayant des fonctions d'assistants y compris les gestionnaires de paie, services communs et assistants d'antenne

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 25

Abstentions : 7

Bulletins nuls : 0

Pour : 18

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

NT

Acte n° 2024/42

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

II - ORGANISATION SCOLAIRE

A. REPARTITION DE LA DOTATION HORAIRE GLOBALE 2023-2024 :

A. LES EFFECTIFS :

Le Proviseur rappelle que la DHG est le nombre d'heures d'enseignement allouées par semaine. Elle est calculée par le Rectorat en fonction des structures et des effectifs.

La DHG est composée de :

- Heures devant élèves (structure/grille horaire)
- Pondérations
- Heures UNSS
- Indemnités pour Missions particulières

Concernant les effectifs pour l'année prochaine :

- Prévision rentrée 2024 : 1548 élèves (dont 397 en seconde = 12 divisions)
- Prévision 2023 : 1572 Constat 2023 : 1559
- Prévision 2022 : 1669 Constat 2022 : 1559

BTS CJN : = 1^{ère} année 16 inscrits – 2^{ème} année : 16 inscrits = faible effectif

Evolution de la structure entre la rentrée 2023 et la rentrée 2024 :

- + 1 division de Terminale STD2A
- -1 division de Terminale Générale
- DCG 3^{ème} année = baisse des effectifs ; voir si possibilité de d'ouvrir des places en apprentissage

DHG = 2054.25 h. Heures postes = 1796.25 dont 258 HSA.

Le ratio HSA à 12.56% au lieu de 12.95% l'année dernière

Les IMP représentent 20.74h (-0.5 par rapport à 2023)

Il n'est pas prévu de changement concernant :

- Le maintien des groupes de langues
- Les groupes d'options indépendants
- Les SNT
- Les groupes EDS PC et SVT limités à 22 élèves
- Les Travaux pratiques de sciences en 2^{nde} (2 groupes)
- DNL 1 heure
- LCA et LLCA (latin-grec et latin en spécialité)
- Enseignement scientifique toujours 1,5 heures en PC et SVT sur les 2 niveaux
- L'Aide Personnalisée 1 heure par classe sur les 3 niveaux
- Options à 3 heures sur tous les niveaux (sauf Arabe et Chinois)

Les changements qui sont prévus sont :

- Toutes les options à 3 heures (y compris latin, grec)
- 6h pour Arabes et chinois
- Renforcement LV en Euro : 0.5h par groupe
- Pas de dédoublement en DCG 3
- Spécialité Design 1^{ère} STD2A : 2+ (12)
- Spécialité analyse et méthode en Terminale STD2A : 9h par groupe
- + ou - 1h sur la marge en STMG
- 0.5h en français et 0.5h en Maths
- AP en 1^{ère} générale : Français 0.5h par division + 0.44h par division

VOTE

Le projet de ventilation des heures de la DHG 2024-2025 et la gestion des écarts présentés par Monsieur le Proviseur est ensuite soumis aux votes :

Votants : 25
Pour : 9

Abstentions : 5
Contre : 11

Bulletins nuls : 0
Refus de prendre part au vote : 0 T

Acte n° 2024/45

La proposition est refusée à la majorité des membres présents.

Les représentants des enseignants : Lecture de deux motions

Motion au CA du 06 février 2024 des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation - Soutenue par les représentants des parents d'élèves FCPE et PEEP

Le CA est réuni aujourd'hui pour étudier et voter le TRM (tableau de répartition des moyens) pour la rentrée 2024. En préalable à cette motion, nous reconnaissons le travail de la direction et son écoute pour tenter de prendre en compte les demandes des enseignants, dans le cadre de l'enveloppe contrainte qui a été allouée à l'établissement.

Concernant l'utilisation de ces trop maigres moyens, nous constatons, comme l'année dernière, que la marge donnée pour chaque division est bien trop faible pour nous permettre d'aider nos élèves comme ils le mériteraient tout en conservant l'offre d'options et de spécialités, qui reste indispensable à notre établissement. L'offre d'AP (Accompagnement Personnalisé) est bien trop faible pour répondre aux besoins de nos élèves. Les difficultés de nos élèves ne cessent de s'accroître, nombre d'entre eux subissent une orientation qui ne leur convient pas ou sont submergés par leurs difficultés. Comment penser qu'une heure d'AP par classe, toutes disciplines confondues, puisse être suffisante pour pallier ces difficultés ? Nous voyons cette année que cela ne suffit pas et les enseignants ne peuvent pas, en plus de leurs heures supplémentaires, prendre de nouvelles heures en HSE pour offrir du soutien aux élèves. Ce soutien devrait être prévu dans la dotation et dans le service des professeurs. Nos élèves de seconde de cette année sont particulièrement en difficulté, nous ne savons pas encore comment orienter un bon nombre d'entre eux et il est sûr qu'une bonne partie des élèves qui passeront en première générale auront un niveau très fragile. Les moyens alloués à l'établissement ne nous permettront pas de les accompagner comme ils en auraient besoin.

Concernant la dotation elle-même. Il est prévu 258 HSA ce qui correspond à 12,56 % de la dotation globale. Ce ratio est certes légèrement en-dessous de celui prévu l'année dernière (12,94%), mais nous avons déjà alerté sur le fait qu'il était beaucoup trop élevé et obtenu une diminution de ce nombre d'HSA car nous ne pouvions pas les absorber. Il reste presque un point au-dessus du ratio de la rentrée 2022 (11,66%), et au-dessus aussi de la moyenne des LGT de l'Eure. Nous alertons depuis des années sur la surcharge de travail des enseignants, nous ne pouvons plus assurer toujours plus d'heures supplémentaires en faisant correctement notre travail, ce qui reste notre priorité ! De nombreux collègues ne peuvent plus avoir un service un peu plus lourd chaque année. Nos conditions de travail sont difficiles, les classes sont bien trop chargées (notamment nos classes de STMG qui sont toutes à 35 élèves alors que le public est très fragile), nous sommes souvent démunis face à des élèves en grande difficultés et nous devrions, en plus, nous rajouter toujours plus d'heures ! La moyenne d'heures supplémentaires par professeur en capacité d'en prendre est de 2,6, c'est beaucoup trop. Nous ne pourrions pas les assumer. Nombre de professeurs refuseront toute heure supplémentaire au-delà des deux heures que nous ne pouvons pas refuser.

C'est pourquoi les BMP proposés dans ce TRM ne peuvent convenir. Plusieurs doivent être augmentés pour que la rentrée puisse se faire : en lettres, en chinois, en SVT et en Physique. Ce ne sont pas moins de 38,75 HSA qui doivent être transformées en HP.

Nous voterons donc contre cette répartition et demandons à être reçus en audience au rectorat

Motion « choc des savoirs » au conseil d'administration - 6 février 2024

Les représentants des personnels d'éducation et d'enseignement, soutenus par les représentants de parents d'élèves FCPE tiennent à manifester leur totale opposition à la mise en place du projet réactionnaire appelé « choc des savoirs », présenté par Gabriel Attal, aujourd'hui devenu Premier ministre. Ce projet est néfaste à l'École pour les élèves et pour les personnels.

Ce plan prévoit :

- Un tri social des élèves en organisant les cours de mathématiques et de français en groupes de niveau, ce qui va immanquablement accentuer les inégalités ;
- Désorganise les collèges par la réorientation de l'utilisation de la marge, accentuant la détérioration des emplois du temps et la réduction ou la suppression d'enseignements disciplinaires, de groupes allégés ou d'options.
- Va dégrader considérablement les conditions de travail par la grande insuffisance des postes et la surcharge des classes
- Remet en cause la liberté pédagogique des enseignants, dans le cadre des programmes nationaux, puisque désormais ce sont des méthodes, des manuels et des progressions communes qui, sans avoir fait leur preuve et au service d'un projet réactionnaire, seront imposés
- Introduit l'Intelligence Artificielle comme un outil pertinent de remédiation pédagogique, ce qui relève d'un contre-sens à l'heure où celle-ci est utilisée dans de nombreux domaines professionnels pour supprimer des emplois et des qualifications.

Nous dénonçons les fondements de cette politique au détriment des élèves les plus fragiles et socialement défavorisés, sans réellement profiter aux autres. Elle s'appuie sur la certitude du gouvernement que l'entre-soi, le séparatisme social serait la seule manière d'apprendre et de progresser, ce qui est mensonger et qui casse toute forme de mixité sociale et scolaire, de trajectoire d'ascension sociale. Nous dénonçons leurs conséquences qui ne feront qu'aggraver les conditions de travail des enseignantes et enseignants, mais aussi de tous les personnels. Nous dénonçons le projet du Conseil Supérieur des Programmes qui assume l'idée des classes de niveau en collège.

Nous demandons depuis des années de véritables solutions pour résoudre les difficultés d'apprentissages des élèves : un investissement massif pour l'École publique et la réussite de tous les élèves. Nous sommes plus que jamais engagés dans nos missions pour défendre l'École publique, l'accès à une culture commune pour tous les élèves, la liberté pédagogique et les conditions de travail.

III – QUESTIONS DIVERSES

Elèves : ouverture portillon piéton rue Jean Moulin
AS Football

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



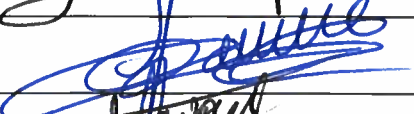
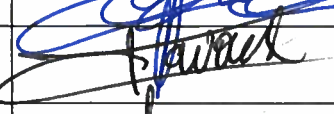
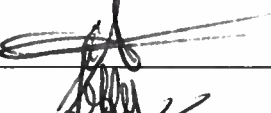
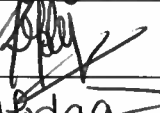
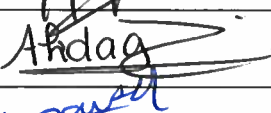
LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE 2023 – 2024

ARISTIDE BRIAND EVREUX

Le Mardi 06 Février 2024

NOM PRENOM	Fonctions	EMARGEMENT
M. DIOT Jean-Michel	Proviseur	
M. AMOUROUX Donatien	Proviseur Adjoint	
M MARMOL Willy	Gestionnaire	
Mme VOGEL Annie	DDFPT	
Mme GHALI	CPE	
M. NARANCITCH Camille	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme TREMEL Emmanuelle	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme CASTELNAU Caroline	Représentante de la Commune	
M. MABIRE Arnaud	Représentant de l'EPN	
M. DELANOE Laurent	Personnalité qualifiée	Excusé.
Mme LAGOUANELLE Cécile	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M GAUDRE Benjamin	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme ESPINASSE Claire	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme GHINASSI Annamaria	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M LEPETIT Martin	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. CARETTE Olivier	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme CARIDROIT Tiphanie	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BARGE Maryline	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
Mme DELABARRE Sophie	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

Mme CHABRIDON Karine	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
M JEAN-PIERRE Frédéric	Représentant des parents d'élèves	
Mme HARANG Jean-Luc	Représentante des parents d'élèves	
M. DAVOUST Jacques	Représentant des parents d'élèves	
Mme DARRAIDOU BRIDEL Corinne	Représentante des parents d'élèves	
Mme JOLY Karine	Représentante des parents d'élèves	
AKDAG Aylin	Représentant des élèves	
OMOTOSO David	Représentante des élèves	
KEITA Assa Badialo	Représentante des élèves	
TAVERA MERLO Clara	Représentante des élèves	
CANTALERO RODRIGUES Côme	Représentant des élèves	
SUPPLEANTS		
Mme PIEL Alexandra	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme BAKI Gisèle	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme LEON Patricia	Représentante de la Commune	
M ERRAMMACH Youssef	Représentant de la Commune	
M. PEREZ Matthias	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme LEGROS Marion	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M JULIEN Jean	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BRUN COTTAN Hélène	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme GENEIX LEGRET Marie	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. CATTAN Thierry	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M BOURGEGAIIS Bruno	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
MME BRAZ Paula	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
MME DE VRIESE Magalie	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

MME DELAHAYE Mylène	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
M LELEDIER Guillaume	Représentant des parents d'élèves	
Mme LEVERT Sophie	Représentante des parents d'élèves	
Mme ARRAOUR Laëtitia	Représentante des parents d'élèves	
Mme ROUAILLARD Vanessa	Représentante des parents d'élèves	
M FESCHET Laurent	Représentant des parents d'élèves	
BUCAILLE Tom	Représentant des élèves	
HUBLIER Antoine	Représentant des élèves	
OBIB Chahyd	Représentant des élèves	



Préparation de la Rentrée 2024

LGT Aristide Briand

Effectifs prévisionnels A. Briand

• 2de	397	12 divisions
• 1 ^{re} Gén	266	8
• 1 ^{re} STMG	138	4
• 1 ^{re} STD2A	30	1
• Tle Gén	255	8
• Tle STMG	138	4
• Tle STD2A	30	1

Effectifs prévisionnels

- STS CG 31 / 28 (2^e année)
- STS SAM 28 / 25
- STS CJN 16 / 16
- DCG 34 / 27 / 20
- CPGE 41 / 15 / 18

Effectifs prévisionnels

- Effectif total 2024 1548
- Prévision 2023 1572
- Constat de rentrée 2023 1559
- Prévision 2022 1669
- Constat de rentrée 2022 1559

Evolution de la structure

R 2023 → R 2024

- + 1 division de T1e STD2A
- - 1 division de T1e Gén.
- DCG3 non dédoublé



Composition de la DHG

- Heures devant élèves (structure / grille horaire)
- Pondérations
- Heures UNSS
- Les Indemnités pour Missions Particulières



Les besoins en fonction de la structure

Exemples de formations post bac :

BTS CG 1 42h

BTS CJN2 30h

DCG1 34,5h

CPGE PCSI 51,5h



Les besoins en fonction de la structure

Dans le second degré :

Pour chaque niveau

- Enseignements obligatoires
- EDS (1^{re} et Tle)
- « Marge »



La marge par division

Utilisation relève de l'autonomie de l'EPLÉ.

Permet de financer :

- Les groupes à effectifs réduits (tous)
- Les options

La marge par division

- 2de GT 12h
- 1^{re} Gén 8h
- Tle Gén 8h
- 1STMG 9h (Effectif / 29 x 8)
- TSTMG 9h
- 1STD2A 14h (Effectif / 29 x 14)
- TSTD2A 14h

Groupes EDS I re

EDS	Nb gpes prévisionnel
APLA	1
MUS	1
HGGSP	3
HLP	2
LLCE	2
AMC	3
LLCA	1
MATHS	4
PHYSIQUE	5
SVT	4
SES	4

Groupes EDS Terminale

EDS	Nb gpes prévisionnel	Différence / Tle 2023
APLA	1	-1
MUS	1	=
HGGSP	3	=
HLP	1	=
LLCE	1	-1
AMC	2	=
LLCA	1	=
MATHS	2	-1
PHYSIQUE	3	=
SVT	3	=
SES	4	=

DHG 2024 LGT A. Briand

- DHG **2054,25 h**

- Dont HP 1796,25 h

- Dont HSA 258 h

- Ratio HSA 12,56 %

- DHG / Eff. 1,33

- IMP 20,74



Ce qui ne change pas

- **Maintien des groupes de langues**
- **Des groupes d'options indépendants**
- **Groupes EDS PC et SVT à 22 élèves**
- **TP de sciences en 2de**
- **DNL 1h**
- **LCA et LLCA**



Ce qui ne change pas

- Enseign. Scient. 1,5h en PC et SVT sur les 2 niveaux
- AP 1h par classe sur les 3 niveaux
- Options à 3h sur tous les niveaux (sauf Arabe et Chinois)
- Maintien de l'option DGEMC

Ce qui change

- 6h pour Arabe et Chinois
- Renforcement LV Euro 0,5/groupe
- Pas de dédoublement en DCG3
- Spé Design 1^{re} STD2A : 2 + (12)
- Spé Analyse et Méthode Tle STD2A : 4 + (5)
- Spé Conception Création : 0 + (9)



Heures à positionner plus tard

- AP pp 2de (0,33/division) HSE ?



Reste à répartir

- Environ 1 h sur la marge STMG

Proposition AP

- AP 2de : 0.5h Fçais + **0,5h Maths**
« consolidation des fondamentaux »
- AP 1re Gén
 - Français 0,5h / division
 - alignement sous forme d'atelier(0,44h/division):
Agl (1), HG (1), Phys (1), SVT (1), **Maths (1)**
- AP 1re Techno : 0.5h Fçais + 0.5h Maths

Proposition AP

- Tle Gén - alignement sous forme d'atelier
(0,77h/division) : Philo (1), Maths (1), Phys
(1), SVT (1), SES (1), HG (1),
Agl (1)
- Tle STMG : Eco-Gest (1h/division)

Ajustements

- Anglais : poste vacant, donc réduction du BMP à 6h
- Espagnol : poste vacant, donc pas BMP
- BMP de 9h en Arts Appliqués
- 1 groupe de SNT à répartir

Propositions de gestion des écarts

- Philo : BMP 9,9h
- Lettres : CSR 9h + BMP 1h
- Allemand : CSD 4.5 LP+1.5 ML
- Anglais : BMP 6h
- Arabe : BMP 6h
- Chinois : BMP 1h
- Italien : CSD 7h + 4h
- SES : CSD 11h ML276

Propositions de gestion des écarts

- Maths : **BMP 6h**
- SVT : **CSD 4.4h**
BMP 1,25h
- Phys : **BMP 2h**
CSD 7.5h LP
- EPS : **CSD 3.5h ML276**
- Design : **Création**
BMP 9h + BMP 18h

Besoins réels

- Philo : BMP 9,9h
- Lettres : CSR 9h + BMP 18h
- Allemand : CSD 4.5 LP+1.5 ML
- Anglais : BMP 6h
- Arabe : BMP 6h
- Chinois : BMP 7h
- Italien : CSD 7h + 4h
- SES : CSD 11h ML276

Besoins réels

- Maths : BMP 6h
- SVT : CSD 4.4h
- BMP 9h
- Phys : BMP 9h
- EPS : CSD 7.5h LP
- CSD 3.5h ML276
- Création
- Design : BMP 9h + BMP 18h